



COMITE DEPARTEMENTAL  
DU JEU D'ÉCHECS  
DU NORD  
Association loi 1901 affiliée à la F.F.E.  
et subventionnée par le Conseil Général du NORD

# T P L M

## Règlement Intérieur 2021-2022

### Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord (CDJE 59) organise **les 5 phases** des Tournois rapides Permanents de Lille Métropole dit « TPLM »

### Article 2 : Homologation et Appariements

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Échecs en 5 rondes.  
Les appariements informatisés, programme PAPI 3.3.6, se font au Système de Haley pour les tournois A et B.

Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide.

### Article 3 : Inscription

Pas de droits d'inscription. **Pas d'inscription sur place.** Tout joueur doit être licencié le jour du tournoi.

Le tournoi est ouvert à tout joueur, **dans la limite des places disponibles**, du 59, jusqu'à junior, de moins de 1500 elo (rapide) au 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours.

**La date limite des inscriptions est fixée au mercredi précédent le tournoi**

**Le tournoi A** sera réservé aux joueurs remplissant **l'une des deux** conditions suivantes :

- Avec un classement elo rapide compris entre **1200** et **1500 (inclus)** au 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours.
- Des catégories **Benjamins** à **Juniors**.

**Le tournoi B** sera réservé aux joueurs remplissant **l'une des deux** conditions suivantes :

- Avec un classement elo rapide strictement inférieur à **1200** au 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours.
- Des catégories **Petits-Poussins, Poussins et Pupilles** (si le elo < 1200 sinon le joueur est automatiquement inscrit dans le tournoi A).

**Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence**

### Article 4 : Cadences

TPLM **A** et **B**: La cadence est de 15 minutes KO par joueur.

## Article 5 : Dates des différentes phases *(samedi après-midi)*

- 20 novembre 2021 à **Lille**
- 26 février 2022 à **Lille**
- 21 mai à **Neuville en Ferrain**
- 11 décembre 2021 à **Nomain**
- 30 avril 2022 à **Fournes en Weppes**

## Article 6 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

TPLM A et B : Pointage de 13h15 à 13h50.

Ronde **1** à 14h00 R**2** à 14h40 R**3** à 15h20 R**4** à 16h R**5** à 16h35

Fin du tournoi prévue à 17h15.

## Article 7 : Classements, classement général et prix

Pour chaque tournoi, le classement final de chaque phase est établi suivant le nombre de points de parties. Le système de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué puis la performance.

Le classement final général est établi à l'issue de la dernière ronde de la dernière phase. Pour chaque classement, **les 3 meilleurs résultats** de chaque joueur seront pris en compte.

En cas d'égalité, le départage sera dans l'ordre le meilleur 4<sup>ème</sup> résultat puis 5<sup>ème</sup> et enfin le plus jeune joueur.

**Tous les joueurs peuvent s'inscrire sans aucune restriction pour les 4 premières phases.**

**Pour participer à la 5<sup>ème</sup> et dernière phase, chaque participant doit avoir participé au moins à 2 phases précédentes.**

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

## Article 8 : Arbitrage et règles du jeu

Le tournoi est arbitré par Michel Barbaut (AFO2) et Philippe Degremont (AFC) . Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi **la partie sera perdue après le 2<sup>nd</sup> coup illégal achevé**. L'article A.4 (Annexe A) s'applique pour l'intégralité de la manifestation, ainsi que la directive III.5.

## Article 9 : Protocole Sanitaire

Voir Annexe jointe.

## Article 10 : Comportements des joueurs et accompagnateurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toutes lectures, discussions et comportements suspects.

## Article 11 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur prévient oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivante. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

## Article 12 :

L'inscription aux TPLM implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal  
Michel Barbaut

L'organisateur  
CDJE 59